

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 5 (1896)  
**Heft:** 45  
  
**Erratum:** Berichtigung

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Basel, den 7. November 1896.

Bâle, le 7 Novembre 1896.

## Abonnement:

Für die Schweiz:  
12 Monate Fr. 5.—  
6 Monate " 3.—  
3 Monate " 2.—

Für das Ausland:  
12 Monate Fr. 7.50  
6 Monate " 4.50  
3 Monate " 3.—

Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

## Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Petitszile od. deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt.  
Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Organ und Eigentum des  
Schweizer Hotelier-Vereins5. Jahrgang | 5<sup>me</sup> AnnéeOrgane et Propriété de la  
Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel. \* TÉLÉPHONE 2406. \* Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No 21, Bâle.

## Zur Generalversammlung in Olten.

Wir haben den Druck der heutigen Nummer um einen Tag verschoben, in der Meinung, es könnte das Protokoll der Generalversammlung noch darin Aufnahme finden, nun musste aber verschiedener Umstände halber die Veröffentlichung derselben auf nächste Nummer verschoben werden und bitten wir desshalb unsere Leser, die Verspätung der heutigen Nummer gütigst entschuldigen zu wollen.

Die Redaktion.

## Berichtigung.

In unserem Geschäftsbericht, Abschnitt Genfer Ausstellung, haben wir zu berichtigten, dass als Präsident des Komitees für die Rechnungsführung Herr J. Boller, Hotel Victoria, Zürich, amteite, und nicht Herr F. Wegenstein, und als Präsident des Komitees für Schweizerweine, Herr D. Goerger, Hoteladministrator in Genf, und nicht Herr A. Emery. Die beiden, nach Ernennung der Gruppenkomitees eingetretene Änderungen, waren uns unbekannt geblieben.

Schweizer Hotelier-Verein  
Der Vorstand.

## A propos de notre supplément du No. 44\*)

## Enquête du „New-York Herald“ sur la question des pourboires.

Nous avons pris la peine de faire le triage des „réponses“ reçues et publiées jusqu'ici par le „Herald“. Il y en a près de 200. Considérant toutefois l'espace relativement restreint dont nous disposons sur un supplément de 4 pages, nous n'avons extrait que les hôtels dont les réponses sont le plus complètes et de ces dernières nous ne publions que celles émanant de localités et d'hôtels de caractère le plus différent possible, tout en tenant compte de tous les pays d'où le „Herald“ a reçu des réponses. Du questionnaire dressé par ce journal, nous avons éliminé les questions 15 et 16, savoir: quelle nation donne les plus gros pourboires et quelle nation les plus „minces“; en effet, ces rubriques n'ont été remplies qu'exceptionnellement et les réponses ne présentent d'ailleurs aucun intérêt.

Le „Herald“ ne s'étant pas gêné pour publier les réponses ni pour y ajouter le nom de l'hôtel respectif, nous ne croyons non plus commettre une indiscrétion en citant aussi les noms, car l'omission de ceux-ci enlèverait beaucoup de valeur à cette récapitulation et lui ferait manquer le but proposé qui est essentiellement de fournir un point de repère pour le cas où la question des pourboires reviendrait sur le tapis dans une discussion publique ou d'association. La coordination des réponses par pays offre une image des plus intéressantes qui prouve jusqu'à l'évidence que jamais, au grand jamais, il ne pourra être sérieusement question d'abolir le pourboire. Nous devons ajouter que faute de place les réponses ne sont pas reproduites textuellement, mais en abrégé, ce qui d'ailleurs ne change rien à leur sens.

\*) Vu les frais assez considérables, nous devons à notre grand regret, renoncer à reproduire ce supplément en français également.

La campagne du „Herald“ aura pour unique avantage d'enterrer pour longtemps la question des pourboires. Néanmoins le „New-York Herald“ a atteint son but qui n'est autre que de battre la grosse caisse, de faire de l'effet à outrance et de procurer à ses colonnes, pour quelques mois, de la „copie“ à bon marché. La „Wochenschrift“ a certes raison en disant que la plupart de ces correspondances pleines de grossières injures à l'adresse des hôteliers émanent de la rédaction même du „Herald“. Cette feuille affecte sans doute de traiter la question du pourboire à un point de vue impartial et ouvre, dans ce but, ces colonnes au „pour“ et au „contre“, mais les réclamations qu'elle insère de correspondants qui se plaignent des coupures pratiquées dans leurs articles, prouvent abondamment que cette impartialité devient sujette à caution, aussitôt que les correspondances renferment le moindre mot désagréable pour les Américains.

La campagne des pourboires a cependant fait éclore une fleur; d'après le „Daily Mail“, il s'est fondé en effet à Londres une „ligue d'anti-pourboiristes“ composée d'employés d'hôtels de nationalité anglaise et dont on apprendra tôt ou tard qu'elle a disparu avec un peu moins de „fracas“ qu'elle n'était venue.

Nous avons reçu de divers côtés des correspondances, entre autres des articles que les ciseaux du „Herald“ avaient par trop rognées; nous estimons toutefois que leur publication serait de nature à provoquer une fastidieuse polémique et nous les avons mises par conséquent de côté. Nous désirons pourtant mettre sous les yeux de nos lecteurs l'une des opinions exprimées, savoir celle que M. Labouchère, membre du parlement, publie dans le „Truth“. Voici ce qu'écrivit M. Labouchère:

„Un pays peut modifier ses lois, mais il n'arrivera jamais à changer ce qui est devenu une coutume universelle; ce serait donc perdre son temps que de vouloir faire campagne contre le pourboire; certains voyageurs en donneront toujours quoi qu'on fasse. Le seul inconvénient c'est qu'on ne sait jamais combien et à qui il faut donner et qu'il est désagréable d'avoir à partager entre une demi-douzaine d'employés. Les uns sont plus généreux que d'autres et personne n'y peut rien changer.“

Ce que je voudrais donc recommander, c'est que la somme destinée aux employés fut remise en entier à une seule personne, à charge pour celle-ci de la distribuer au personnel suivant une échelle à déterminer. Ce système permettrait d'éviter une foule d'ennuis et contenterait tout le monde.

Il est certes absurde que le service figure sur la note et qu'on doive encore le payer à part sous forme de pourboire. Je me rappelle fort bien le temps où le service n'était jamais compté sur la note, mais c'est le public lui-même qui en a provoqué l'institution en lieu et place du pourboire et naturellement les hôteliers ne se sont pas fait prier pour acquiescer à ce vase, aussi bien savaient-ils que la méthode du pourboire finirait comme précédemment. Je m'enquiert peu des détails de la note; que l'hôtelier désigne ce que j'ai à payer par „chambre“, „serveur“ ou „éclairage“, cela revient au même. Si j'étais hôtelier, j'établirais mes prix de chambre de façon à ce que service et éclairage y fussent compris.“

\* \* \*

Celui qui s'imaginerait que le „Herald“ s'est tenu pour entièrement satisfait, après avoir accueilli dans ses colonnes l'article perfide que nous avons reproduit, se trouverait dans une erreur profonde, car depuis 4 semaines, presque chaque numéro contient une correspondance outrageante, comme par exemple l'article suivant paru le 24 octobre, qui rivalise d'imprudence et de grossièreté avec le premier:

(Textuel).

Au Rédacteur du „Herald“. Vive le „Despiser“! (L'auteur de l'article du „New-York Herald“, paru dans le numéro 41 de l'„Hôtel-Revue“ Réd.) Vive sa lettre, laquelle n'a dit que la pure vérité, et rien que la vérité. Si tous les hôteliers sont en rage

contre ce „Despiser“, c'est parce qu'ils ont vu qu'il n'a dit que la plus grande vérité. Honneur au „New-York Herald“, honneur et vive les Américains et les Anglais, car si l'Europe n'avait pas ces deux nations, grandes et riches, les hôtels d'Europe auraient fermé leurs portes depuis longtemps. Qui est donc qui fait marcher les hôtels de l'Europe entière? Les Américains et les Anglais, bien entendu.

Alors, messieurs les hôteliers, obéissez donc à ces deux nobles nations qui vous nourrissent, payez raisonnablement vos employés, et alors vous pourrez démolir l'habitude des pourboires, mais jusqu'à ce que vous payerez 40 fr. les sommelières d'étage, 30 fr. les garçons de salle et 20 fr. les femmes de chambre, par mois, ça ne se changera jamais, vos employés attendront toujours le pourboire à moins qu'ils ne soient payés pour leur travail.

Moi, je suis un employé d'hôtel, je le dit carrément, je ne le cache pas, par conséquent je peux dire ce qui se passe dans les hôtels. Encore une fois, „Vive le Despiser“ et „A bas ces hôteliers, cette bande de voleurs et d'escroqueurs.“ Il y en a beaucoup d'autres qui sont de mon avis.

„Liberté, Egalité, Fraternité.“

Paris, le 12 octobre, 1896.

Bien que le ton de cette épître montre qu'elle est l'œuvre d'un employé d'hôtel chassé maintes fois de sa place, d'un triste sire dans tous les cas, ce qui ôte beaucoup de valeur à ses accusations, le fait que le „Herald“ accepte de semblables ignominies du premier venu est néanmoins ou peut-être d'autant plus caractéristique pour les tendances et le prestige de cette feuille.

\* \* \*

Nous avons, dans notre No. 41, fait suivre le premier article du „New-York Herald“ d'une remarque par laquelle nous engageons les hôteliers à se souvenir des procédés de ce journal, lorsque son représentant en Suisse M. Millet, viendrait leur rendre visite. Cet avis au lecteur nous a valu une réclamation de M. Millet, dans laquelle il exprime sa surprise que nous ayons osé mêler son nom à la polémique du journal et ajoute qu'il n'a rien à faire avec la rédaction du „Herald“ et que son initiative se limite exclusivement au service des abonnements et des annonces. Là-dessus, nous avons adressé à M. Millet la lettre ci-après, que le „Herald“ du 26 octobre publie textuellement:

Monsieur Millet,  
Agent du „New-York Herald“, Genève.  
Monsieur!

Nous possédons votre estimée du 11 ct, par laquelle vous exprimez votre surprise de voir notre nom mêlé publiquement à la polémique des pourboires soulevée par le „New-York Herald“ et faites observer à l'appui que votre initiative est strictement restreinte à la publicité et est par conséquent tout à fait étrangère à la Rédaction.

Vos assertions ne nous apprennent rien de neuf, car nous savons fort bien que vous ne participez en aucune façon à la polémique dont il s'agit; votre lettre ne contient donc absolument rien de nature à nous faire envisager la question sous un autre point de vue. Dans toute cette affaire, nous ne considérons que le „New-York Herald“, et MM. les hôteliers seront sans aucun doute d'accord avec nous pour prêter au journal qui ouvre ses colonnes avec une complaisance si étrange aux articles les plus infâmes contre les hôteliers (ses clients) ne saurait accepter qu'à contre-cœur assurément de l'argent pour annonces et abonnements, provenant de gens que lui-même qualifie de chiens, d'esclaves, de tyrans, d'escrocs et de brigands, argent par conséquent qui, de l'avis du „Despiser“ n'a pas été gagné honnêtement.

Selon nous, ce serait reconnaître tacitement le bien-fondé de ces accusations, si les hôteliers ne protestaient hautement contre ce parti pris et n'évitaient ainsi au „New-York Herald“ le „désagrément“ d'alimenter sa cause avec des sommes qui, pour parler le langage du „Despiser“, ont été volées aux étrangers.

C'est pourquoi nous disons aux hôteliers: „Soyez-vous de ce qui s'est passé, lorsque M. Millet frapperà votre porte.“

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Rédaction de l'„Hôtel-Revue“  
Amsler.